



REPUBLIQUE FRANCAISE – DEPARTEMENT DU CHER

Arrêté n° 343/2022

ARRONDISSEMENT DE VIERZON

ARRETE

**PORTANT MODIFICATION DES HORAIRES D'OUVERTURE DE LA
BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE**

Le Maire de la commune de MEHUN SUR YEVRE,

Vu le code général des collectivités territoriales,

ARRÊTE

Article 1^{er} : A compter du 1^{er} novembre 2022, la bibliothèque municipale Alain-Fournier sera ouverte au public aux jours et horaires suivants :

Mardi : de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00

Mercredi : de 9h00 à 12h30 et de 14h00 à 18h30

Vendredi : de 15h00 à 19h00

Samedi : de 10h00 à 12h00 et de 14h00 à 16h00

Article 2 : M le Maire, la Directrice Générale des Services de la commune et la Directrice du Service sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié.

Fait à Mehun-sur-Yèvre, le 24 Octobre 2022

Le Maire.

Le présent arrêté est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois, à compter de sa publication, par voie postale : 28 Rue de la Bretonnerie, 45057 Orléans ou par l'application Télérecours : <https://citoyens.telerecours.fr>



Jean-Louis SALAK

Publié sur le site internet de la commune le 24 octobre 2022

Acte télétransmis au représentant de l'Etat le :

Numéro de certificat 018-211801410-2022